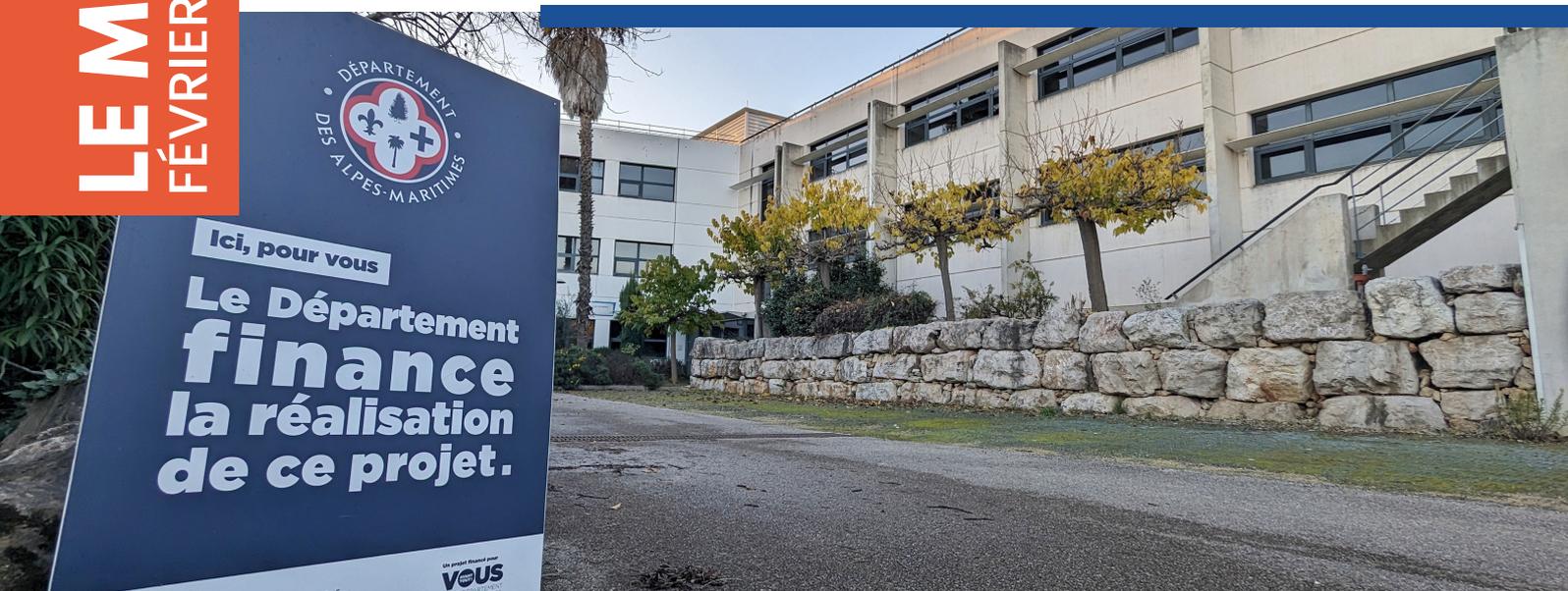




sictiam



À LA UNE

- **Mot du Président : des nouveaux locaux pour un SICTIAM plus performant !**
- **Mise en conformité RGPD pour les collectivités**
- **Sobriété numérique et loi REEN**

#ChersAdhérents

Depuis 35 ans, la satisfaction de nos Adhérents demeure le principe directeur qui guide les actions de notre syndicat. C'est donc avec une immense satisfaction que je vous annonce que les agents du SICTIAM ont pris possession de leurs nouveaux locaux mi-février.

Ce déménagement va bien au-delà d'un simple changement d'adresse. Il symbolise notre engagement envers un service plus performant et une gestion des coûts plus efficace pour notre syndicat.

Comme je m'y étais engagé, tant dans le déménagement que dans la réorganisation interne, nous avons favorisé la transversalité à chaque étape pour garantir une réponse optimale à vos besoins.

Nous avons donc saisi cette opportunité pour réorganiser nos services et revoir notre processus de définition et de délivrance des prestations. Cette démarche encourage une collaboration plus étroite et des pratiques plus coopératives entre nos équipes.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toute notre équipe pour son dévouement et son engagement lors de cette transition. Je suis convaincu que nos nouveaux locaux et notre organisation repensée nous permettront de mieux vous servir et de répondre avec excellence à vos besoins.

En outre, je suis heureux aussi de vous annoncer que Le Mensuel deviendra prochainement un trimestriel. Cette décision découle de notre engagement constant à améliorer la qualité de notre contenu et à mieux répondre à vos attentes en tant que lecteurs. Cette transition vers un format trimestriel nous offrira l'opportunité de vous proposer des articles encore plus riches en informations.

Charles Ange Ginésy
Président du Département des Alpes-Maritimes
Président du SICTIAM



#NouvelleAdresse

Impatients de vous accueillir dans nos nouveaux locaux

Il est incroyable de penser qu'il y a quelques années seulement, le SICTIAM comptait une dizaine d'agents. Nous sommes aujourd'hui une équipe dynamique de près de 100 experts, prête à relever tous les défis numériques et énergétiques des collectivités territoriales, grâce à notre engagement envers nos Adhérents. Ce projet n'aurait pas été possible sans le soutien du Département des Alpes-Maritimes.

C'est avec émotion, que le jeudi 15 février, les agents ont pris possession de leurs nouveaux bureaux, accueillis par les Vice-présidents Jean-Claude Russo et Hervé Romano.

Quelques ajustements et travaux sont toujours en cours mais nos équipes restent disponibles pour répondre aux besoins et sollicitations des Adhérents.



Pour nous écrire

Les Oréades, 125 rue des Amandiers CS 70257
06905 Sophia Antipolis Cedex



Pour nous rejoindre

Les Oréades, 125 rue des Amandiers, 06410 Biot



#RèglementGénéral sur la Protection des Données

Est-ce que votre collectivité est conforme au RGPD ?

Pour rappel, le RGPD impose à toutes les structures publiques de désigner un délégué à la protection des données. Cela concerne les collectivités ainsi que tout organisme ou autorité publique locale agissant en tant que responsable de traitement ou sous-traitant.

Entre les exigences croissantes et le manque de ressources, la tâche peut sembler accablante. Cependant, une solution est proposée par le SICTIAM pour vous apporter le soutien nécessaire : l'externalisation de votre Délégué à la Protection des Données (DPO).

Nous vous proposons, en complément de votre abonnement, en tant que DPO externalisé, de venir chez vous, pour vous aider concrètement dans les tâches qui permettent de consolider votre conformité RGPD.

Avec votre appui, nous pourrions vous aider à réaliser des avancées significatives parmi les sujets suivants :

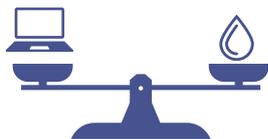
- Mise à jour du registre des traitements,
- Analyse et mise en œuvre des actions de protections sélectionnées,
- Sensibilisations des agents et élus,
- Vérification de la conformité des sous-traitants à partir des contrats fournis par le référent et création de clauses types pour les prochains contrats et conventions,
- Vérification et ajout des mentions RGPD sur les formulaires,
- Création du registre des logiciels et supports informatiques pour votre collectivité dans Madis,
- État des lieux des services sur le niveau de conformité RGPD, mise à jour des traitements et des actions de protections,
- Rédaction des procédures en cas de violation des données, contrôle de la CNIL, etc.

Flexibilité et personnalisation sont les maîtres-mots de cette offre. Vous pouvez choisir la durée de l'intervention, allant d'une demi-journée à plusieurs jours, en fonction de vos besoins spécifiques. +INFOS : dpo@sictiam.fr

#SobriétéNumérique

La réduction de l'empreinte carbone c'est maintenant !

La transformation numérique bouleverse les organisations et nos sociétés. Afin que les effets positifs du numérique ne soient pas annulés par les effets rebonds induits, il est important de mesurer son empreinte et de mettre en place une démarche d'un numérique plus responsable. Le SICTIAM vous accompagne dans votre démarche d'amélioration continue qui vise à améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique.



1 ordinateur = 800 kg de matières premières et 1,5 tonne d'eau



63 % des smartphones utilisés ont moins de 2 ans



1 e-mail sans pièce jointe génère environ 4 g de CO2e

Selon le pré-rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique du Sénat, les émissions en gaz à effet de serre (GES) du numérique pourraient augmenter de manière significative si rien n'est fait pour en réduire l'empreinte : + 60 % d'ici à 2040, soit 6,7 % des émissions de GES nationales. Il est donc impératif d'agir et de faire prendre conscience de nos impacts.

La loi REEN comporte des mesures fortes

C'est dans ce contexte que la loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) votée le 15 novembre 2021 introduit l'obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1er janvier 2025, d'une approche numérique responsable pour diminuer l'impact environnemental du numérique en France :

1. Sensibiliser et conscientiser à l'impact environnemental du numérique,
2. Rationaliser le renouvellement des équipements numériques,
3. Favoriser les usages numériques écologiquement vertueux,
4. Promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores,
5. Promouvoir une stratégie numérique responsable au sein des territoires.

La loi REEN préconise aux territoires à disposer d'une stratégie numérique responsable

Pour se conformer à ces obligations, les collectivités concernées ont dû définir un programme de travail avant le 1er janvier 2023 afin de proposer un plan d'action pour s'adapter à ce contexte législatif et environnemental. Le contenu de la stratégie ainsi que les modalités de son élaboration sont fixés par le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022. La stratégie numérique responsable s'appuie sur des objectifs précis :

- La commande publique locale et durable, en favorisant le réemploi, la réparation et la lutte contre l'obsolescence,
- La gestion durable et locale du cycle de vie du matériel informatique,
- L'écoconception des sites et des services numériques,
- La sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et des agents publics,
- La sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et à l'inclusion numérique,
- La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec l'ouverture et la valorisation des données.

Conscient de l'importance de soutenir les collectivités publiques dans leur transition vers le numérique responsable, le SICTIAM propose un accompagnement pour les aider à se conformer à la loi d'ici 2025.

Le syndicat propose des formations mensuelles allant de la sensibilisation à l'écoconception des services numériques, en passant par la gestion durable du matériel informatique et la sécurité des données. Elles sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités et de leurs agents, afin de les aider à comprendre les enjeux environnementaux et à mettre en œuvre des pratiques durables dans leurs activités quotidiennes.



#RetourEnImages



World Artificial Intelligence Cannes Festival

Ce salon dédié à l'intelligence artificielle a permis au SICTIAM, du 8 au 10 février, de mettre en lumière l'impérieuse nécessité pour les collectivités territoriales de franchir le cap de l'IA. Cette technologie offre des possibilités d'optimisation remarquables pour les territoires, notamment en améliorant l'efficacité opérationnelle, en prévoyant et en gérant les crises, en rendant les services à la population plus accessibles, et en optimisant la sécurité des habitants.



Forum Opérateurs Fibre Optique au Tignet

Accueillis par le Maire, Claude Serra, le SICTIAM et THD06, les Tignenants ont pu poser toutes leurs questions sur la fibre optique. Bien que le déploiement imminent des prises dans la commune soit une avancée majeure, l'objectif des prochaines semaines est que les habitants, bénéficiant déjà du branchement fibre, puissent souscrire à une offre. Pour rappel, cette transition vers le numérique est inévitable. En effet, le réseau cuivre va disparaître complètement d'ici 2030.

#Télécommunications

Nouvel accord-cadre Services de Télécommunications

Conçu pour répondre aux attentes croissantes des Adhérents en matière de connectivité et de services télécoms, le nouvel accord-cadre Services de Télécommunications réaffirme l'engagement du SICTIAM à fournir des solutions innovantes et performantes.

- Services de téléphonie fixe et services à valeur ajoutée
- Services de données
- Services de télécommunications mobiles mono-infrastructure
- Services de télécommunications mobiles multi-infrastructure
- Services de connectivités alternatives Haut Débit
- Fibres Optiques Noires

#ÀVosAgendas

Les prochains événements

14
MARS

08:30 > 12:00 - SICTIAM

Petit-déjeuner e-Atal V6

5
AVRIL

08:30 > 13:30 - SICTIAM

Matinale vidéoprotection

11
AVRIL

10:00 > 11:00 - VISIO

Webinaire Espace Adhérent

Programme complet et inscriptions sur :

www.sictiam.fr/evenements/



Les Oréades, 125 rue des Amandiers, 06410 Biot
04 92 96 92 92 - contact@sictiam.fr - www.sictiam.fr


sictiam